

PLAN D'ACTION 2015-2018



Photo de la page couverture : Représentation de Montréal par des bâtiments résidentiels et des immeubles commerciaux du centre-ville

MOT DU MAIRE



Je suis particulièrement fier de vous présenter le *Plan d'action 2015-2018* en accessibilité universelle de la Ville de Montréal, fruit de l'expertise et du dynamisme de la métropole en ce domaine.

Inspiré largement des principes directeurs énoncés dans la Politique municipale d'accessibilité universelle, ce plan d'action réitère l'engagement de Montréal à poursuivre le travail amorcé et à développer de nouvelles initiatives qui répondent mieux aux principes de l'accessibilité universelle.

Conscients de l'ampleur de ces enjeux et des défis qu'ils posent, nous voulons poursuivre sur cette lancée pour que l'ensemble de la population puisse profiter pleinement de milieux de vie de plus en plus accueillants, inclusifs et accessibles.

L'accessibilité universelle touche pratiquement tous les domaines de l'activité municipale. Pour notre Administration, c'est un travail continu, qui ne pourrait se réaliser sans le concours des arrondissements et des différents partenaires impliqués. En nous appuyant sur un partenariat solide et une expertise reconnue, nous pourrons réaliser les engagements inscrits dans ce Plan d'action.

Le nombre d'engagements pris par Montréal depuis des années pour que notre ville soit accessible à tous les citoyens n'a jamais cessé de croître. Cependant, les défis en matière de sécurité routière, d'aménagement des parcs, d'accès aux sports, aux loisirs, à la culture, à la participation citoyenne et aux processus démocratiques sont toujours présents.

Beaucoup de gestes et d'actions restent encore à accomplir, mais en misant sur les succès obtenus à ce jour et sur l'engagement collectif, nous allons construire les bases d'un développement urbain social et durable.

Le maire de Montréal,

Denis Coderre

MOT DE L'ÉLUE



Je suis très heureuse de vous présenter le Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle que la Ville de Montréal a adopté pour rendre ses services et ses installations encore plus accessibles à toutes les citoyennes et à tous les citoyens.

L'accessibilité universelle demeure une priorité pour l'administration montréalaise. À preuve, 35 unités d'affaires ont participé à l'élaboration de ce plan.

Au fil du temps, la Ville de Montréal a acquis un savoir-faire et une précieuse expertise qui ne ferment pas, pour autant, la porte à l'expérimentation et à l'innovation. Ainsi, des centaines d'employés sont prêts à fournir de grands efforts afin que plus de services, d'activités et d'infrastructures deviennent accessibles à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais.

C'est donc sur des bases très solides que ce plan d'action est lancé. Si les progrès accomplis dans les dernières années sont notables partout à Montréal, de nombreux autres sont à venir d'ici la fin de 2018.

Notre volonté de faire de Montréal une référence en matière d'accessibilité universelle est plus que jamais d'actualité. Nous devons rester fermes sur le principe et agir avec célérité pour atteindre nos objectifs le plus rapidement possible.

George Valler

Monique Vallée

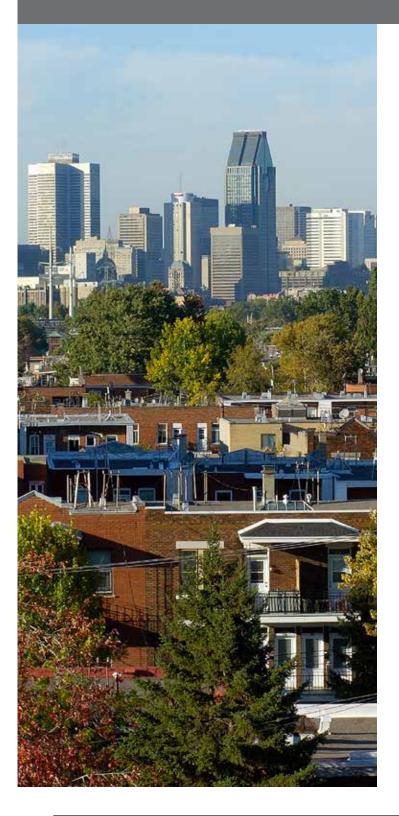
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Responsable du développement social et communautaire et de l'itinérance

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
L'accessibilité universelle : la qualité de vie pour tous	7
À la base des actions : la politique municipale	8
« Notre but : faire de Montréal une ville universellement accessible. »	
La Politique municipale d'accessibilité universelle	
Le plan d'action 2015-2018 : continuité et nouveauté	11
Une obligation légale	11
Des interventions multiples et diversifiées	12
Une approche intégrée	12
Des investissements considérables	13
Des rôles bien définis	14
Le CPAU – Ville de Montréal et milieux associatifs	15
L'Ombudsman de Montréal	15
Les principales actions pour 2015-2018	16
Un plan en 4 axes	16
Axe 1 – Accessibilité architecturale et urbanistique	17
Axe 2 – Accessibilité des programmes, des services et de l'emploi	18
Axe 3 – Accessibilité des communications	19
Axe 4 - Sensibilisation et formation	20
Mise en œuvre et suivi du plan d'action	21
Annexes	22
Annexe I	
Liste des porteurs de dossier en accessibilité universelle	22
Annexe II	
Liste des membres du Comité d'accessibilité universelle des partenaires du milieu associatif et de la Ville de Montréal	24
Annexe III	
Les 12 actions en accessibilité universelle pour 2015-2018	25

INTRODUCTION



L'accessibilité universelle : la qualité de vie pour tous

Un jour ou l'autre dans leur vie, tous les Montréalais sont susceptibles de bénéficier de l'accessibilité universelle.

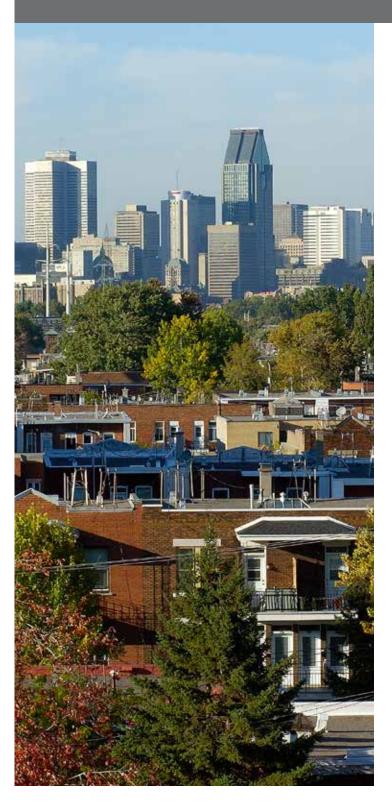
Qu'ils aient un handicap causé par l'âge, la maladie ou un accident, ou encore qu'ils se déplacent avec de jeunes enfants, les citoyens qui vivent au quotidien avec des entraves permanentes ou temporaires sont heureux de se voir offrir des services, des installations et des activités adaptés à leurs besoins.

Pour la Ville de Montréal, l'accessibilité universelle est donc une priorité qui concerne directement la qualité de vie. Depuis 2002, elle applique les principes qui découlent de ce concept dans toutes les sphères de ses compétences qui s'y prêtent. Il s'agit d'une mission à long terme qui se concrétise de jour en jour.

Le Plan d'action 2015-2018 se situe dans la continuité de cette mission. Il constitue le second plan d'action issu de la Politique municipale d'accessibilité universelle. Le lecteur y trouvera le même engagement et la même volonté de faire de Montréal une ville accessible à tous, véritablement équitable et inclusive.

Introduction 7

À LA BASE DES ACTIONS : LA POLITIQUE MUNICIPALE



« Notre but : faire de Montréal une ville universellement accessible. »

Bien que la Ville de Montréal favorise l'accessibilité universelle depuis 2002, elle s'est engagée encore plus résolument sur cette voie en 2011, en adoptant la *Politique municipale d'accessibilité universelle* – voir le texte intégral à la page 10.

Cette politique n'a pas seulement pour but de se conformer à la loi québécoise en la matière¹. Elle va beaucoup plus loin en établissant un but et une vision de l'accessibilité universelle, des principes directeurs pour les interventions municipales et une portée d'action. En d'autres termes, elle sert de base à toutes les actions que la Ville entreprend en matière d'accessibilité universelle.

^{1.} Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (LRQ, chapitre E-20.1), adoptée en 2005.

La politique est un outil précieux qui guide les arrondissements et les services centraux dans l'intégration de l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décision et de mise en œuvre de leurs activités et services. Son objectif est de répondre aux besoins des personnes qui rencontrent en milieu urbain des obstacles liés à leurs limitations fonctionnelles. Pour la Ville, améliorer un environnement implique donc souvent d'enlever ou de réduire ces obstacles.

C'est ainsi que progressivement, l'administration municipale entend faire de Montréal une ville accessible à tous les citoyens.

La Politique municipale d'accessibilité universelle

Notre but:

Faire de Montréal une ville universellement accessible.

Notre vision de l'accessibilité universelle :

L'accessibilité universelle touche tous les aspects de la vie des personnes et s'appuie sur le respect des droits de tous les citoyens.

Fondée sur une approche d'inclusion, l'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population.

Les principes directeurs de nos actions :

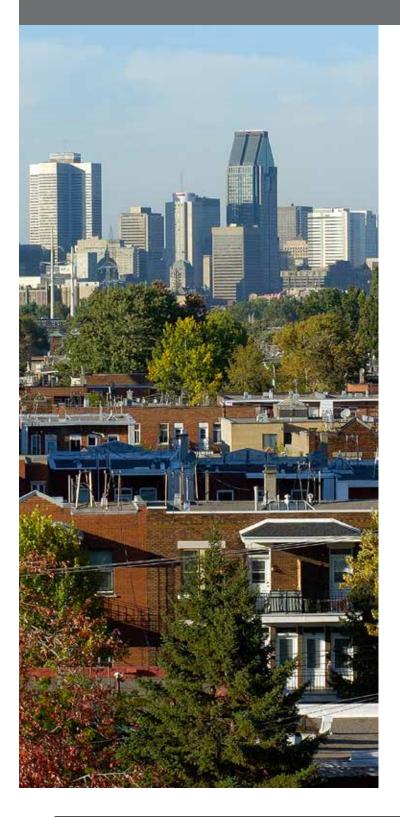
En matière d'accessibilité universelle, la Ville de Montréal s'engage à:

- Assumer un leadership;
- Intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décisions et de mise en œuvre des diverses activités municipales;
- Veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des interventions;
- Soutenir le partage d'expertises et valoriser l'innovation dans une perspective d'amélioration continue;
- Favoriser un partenariat actif avec les organismes du milieu;
- Adopter et rendre publics les plans d'action conjoints et les bilans des réalisations.

La portée de cette politique :

- Concerne exclusivement les compétences municipales;
- Cible quatre axes d'intervention :
 - architectural et urbanistique;
 - programmes, services et emploi;
 - communications;
 - sensibilisation et formation;
- Lie la Ville et ses mandataires;
- Se développe en fonction des ressources dont la Ville se dote.

LE PLAN D'ACTION 2015-2018 : CONTINUITÉ ET NOUVEAUTÉ



Une obligation légale

Au Québec, la Loi² stipule que toutes les municipalités de 15 000 habitants et plus doivent produire, adopter et rendre public un plan d'action pour réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Le *Plan d'action 2015-2018* répond à cette exigence légale.

Ce document a été élaboré selon la même structure d'intervention et poursuit les mêmes objectifs que le plan d'action 2012-2014. Cependant, il offre une présentation plus souple et agréable à lire.

2. Voir la note précédente, à la page 8.

Des interventions multiples et diversifiées

Ce nouveau plan d'action synthétise les engagements que les arrondissements et les services centraux de la Ville ont pris pour les quatre prochaines années, en fonction de leurs missions respectives. Comme ces missions sont extrêmement variées, la Ville peut intervenir sur de nombreux fronts pour améliorer la qualité de vie des citoyens vivant avec une limitation fonctionnelle.

À titre d'exemple, la Ville peut améliorer ou maintenir l'accessibilité universelle de ses bâtiments municipaux, infrastructures et espaces verts utilisés par le public. Ceux-ci comprennent notamment :

- 19 mairies d'arrondissement;
- 45 bibliothèques;
- 34 arénas;
- 47 piscines intérieures et 73 piscines extérieures;
- 116 pataugeoires et 99 jeux d'eau;
- Quelque 2 000 feux de circulation;
- Près de 6 550 kilomètres de trottoirs;
- 1 274 parcs locaux et 19 grands parcs sur un total de 25.

À cette liste s'ajoutent les nombreux services aux citoyens tels que la ligne d'information 311, la délivrance des permis, le site Web de la Ville et de ses unités ainsi que la publication d'un grand éventail de documents d'information.

Une approche intégrée

Le *Plan d'action 2015-2018* est riche de l'expérience acquise par la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle : il privilégie une approche intégrée et transversale, où les interventions se font souvent sur plus d'un axe, pour l'efficacité de cette façon de faire.

Exemple d'approche intégrée

Pour améliorer l'accessibilité universelle d'un service (axe 2), un arrondissement pourra procéder ainsi :

- 1. Sensibiliser les gestionnaires de projets à cette approche (axe 4);
- 2. Rendre l'immeuble qui offre ce service accessible à tous (axe 1);
- 3. Informer la population des améliorations apportées (axe 3), une fois les travaux terminés.

Cette approche est utilisée à large échelle par les arrondissements et les unités centrales qui participent à ce plan d'action, selon les objectifs à atteindre. Elle soutient également le développement de diverses expertises afin de mieux comprendre les besoins ou de peaufiner les pratiques. Par ailleurs, une synergie exceptionnelle s'est développée au fil du temps entre les arrondissements, les services centraux et leurs partenaires en accessibilité universelle. Encore une fois, la mise en commun des ressources permet aux acteurs municipaux non seulement de rendre les lieux municipaux plus facilement accessibles, mais aussi de mettre sur pied et de maintenir des activités et des services novateurs et durables.

Des investissements considérables

Pour réaliser le *Plan d'action 2015-2018,* la Ville prévoit des investissements en ressources de toutes sortes.

Au cours des prochaines années, plusieurs centaines d'employés municipaux participeront à la planification et à l'exécution des actions et engagements qui en découlent. Des comités de travail seront constitués pour la plupart des grands projets mis en chantier. À l'une ou l'autre des étapes de réalisation, gestionnaires, professionnels, employés de soutien et techniciens seront mis à contribution.

Les unités d'affaires investiront également des sommes importantes dans la mise en œuvre du plan d'action, tel que le démontrent les montants réservés à cette fin ou propres à des projets précis. Et bien qu'ils soient difficilement chiffrables, il faut aussi tenir compte des investissements intégrés à un projet global et des financements récurrents des unités d'affaires.

Des rôles bien définis

Les actions en accessibilité universelle font l'objet de suivis serrés, tant chez les responsables politiques qu'au sein de l'appareil administratif.

Sur le plan politique, le comité exécutif de la Ville a confié à l'une de ses membres la responsabilité municipale de l'accessibilité universelle. Dans chacun des 19 arrondissements, un élu a aussi été désigné comme responsable du dossier.

Sur le plan administratif, le conseil municipal a mandaté le Service de la diversité sociale et des sports pour faire le suivi de la réalisation du plan d'action et de l'application de la *Politique municipale d'accessibilité universelle*. Ce service :

- Rédige les plans d'action municipaux et les bilans des réalisations;
- Veille à la transversalité des interventions en favorisant l'application de la Politique municipale d'accessibilité universelle;
- Sensibilise les gestionnaires et les acteurs concernés;
- Dans bien des cas, coordonne des projets en accessibilité universelle dans son propre domaine d'expertise;
- Participe à la réalisation des recommandations de la Commission du développement social et de la diversité montréalaise en matière d'accessibilité universelle.

Pour leur part, les 35 unités d'affaires engagées dans la réalisation du *Plan d'action 2015-2018* répondent de la mise en œuvre et de la progression des dossiers. Chaque unité a nommé un représentant de l'accessibilité universelle, un « porteur de dossier³ » chargé de :

- Coordonner la production des plans d'action et des bilans des unités;
- Fournir une expertise pour la réalisation de projets pilotes;
- Gérer les projets relevant de sa mission ainsi que l'enveloppe qui lui est attribuée pour l'accessibilité universelle;
- Collaborer étroitement avec les organismes partenaires spécialisés en accessibilité universelle;
- Contribuer à la promotion des réalisations municipales.

^{3.} Pour connaître les actuels porteurs de dossier, voir l'annexe 1.

Le CPAU – Ville de Montréal et milieux associatifs

Comme par les années passées, le *Plan d'action 2015-2018* prévoit plusieurs projets pilotes, dont certains seront réalisés avec le Comité des partenaires en accessibilité universelle – Ville de Montréal et milieux associatifs (CPAU).

Ce comité de travail contribue collégialement à déterminer les priorités d'action en matière d'accessibilité universelle afin de répondre aux besoins exprimés par les citoyens et, ainsi, améliorer leur qualité de vie.

Le CPAU a pour objectifs de :

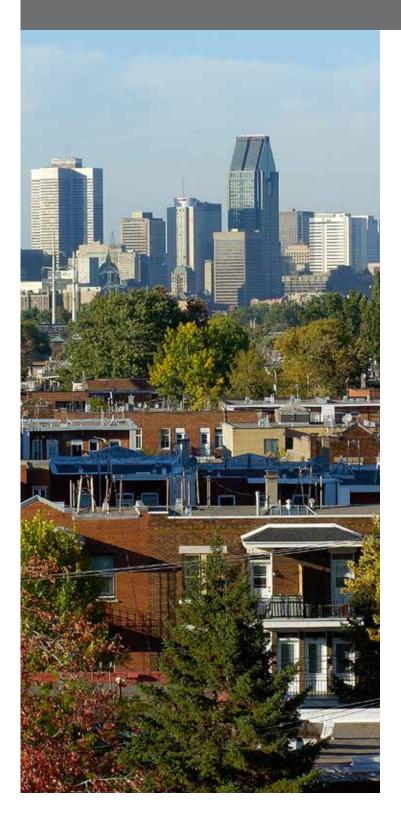
- Développer et faire évoluer le concept d'accessibilité universelle à la Ville de Montréal;
- Conseiller la Ville en matière d'accessibilité universelle;
- Offrir aux unités municipales de l'expertise et des conseils pour la mise en œuvre de projets;
- Représenter et faire du démarchage en accessibilité universelle;
- Concerter les efforts, favoriser le partenariat et l'arrimage.

L'Ombudsman de Montréal

L'Ombudsman de Montréal intervient également dans le dossier de l'accessibilité universelle.

Complètement indépendant des instances municipales et jouissant d'un pouvoir d'enquête et de recommandation, l'Ombudsman prend part au Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal en s'assurant que la Ville tient compte de certains dossiers d'accessibilité universelle tels que l'accessibilité des terrasses aménagées sur le domaine public et les aménagements du Quartier des spectacles.

LES PRINCIPALES ACTIONS POUR 2015-2018



Un plan en 4 axes

Pour regrouper et clarifier la diversité des interventions municipales, le *Plan d'action 2015-2018* reprend les quatre axes de la *Politique municipale d'accessibilité universelle*:

- Axe 1 Accessibilité architecturale et urbanistique
- Axe 2 Accessibilité des programmes, des services et de l'emploi
- Axe 3 Accessibilité des communications
- Axe 4 Sensibilisation et formation

Voici les grandes actions présentées selon chaque axe. Elles sont suivies d'exemples de mise en œuvre par les 35 unités municipales – 19 arrondissements et 16 services centraux – qui sont engagées sur la voie de l'accessibilité universelle.

Axe 1 – Accessibilité architecturale et urbanistique

Action 1 - Développer des orientations architecturales et urbanistiques; mettre en œuvre des programmes et des règlements afférents

- Services centraux et arrondissements : réserver des montants pour divers programmes municipaux tels que :
 - le Programme dédié à l'accessibilité universelle des immeubles municipaux de la Ville de Montréal
 - le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (RAC)
 - le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux
- Arrondissements: consacrer une partie des budgets des programmes triennaux d'immobilisations à des projets spécifiques d'accessibilité universelle
- Arrondissements: porter une attention particulière à l'application du Règlement sur l'occupation du domaine public (O-0.1) afin de rendre les cafésterrasses accessibles à tous

Action 2 - Rendre les immeubles existants universellement accessibles; s'assurer de la prise en compte des normes de l'accessibilité lors de la construction de bâtiments neufs

 Arrondissements: améliorer l'accessibilité des mairies d'arrondissement, des bibliothèques, des maisons de la culture, des arénas et des centres sportifs, à l'occasion de rénovations, d'agrandissements et de constructions

Action 3 - Améliorer l'accessibilité universelle des aménagements urbains

- Arrondissements: prioriser l'achat d'équipements et de mobilier universellement accessibles, de même que l'aménagement de lieux publics accessibles à tous – tables de piquenique, bancs publics, aires de jeux, fontaines, aires de pique-nique, terrasses, jeux d'eau, etc.
- Services centraux et arrondissements : aménager des sentiers universellement accessibles et installer une signalisation touristique lisible pour les personnes en fauteuil roulant
- Arrondissements: dégager plusieurs intersections sur cinq mètres de chaque côté pour rendre les piétons plus visibles; construire des saillies, pour des voies publiques plus sécuritaires

Axe 2 - Accessibilité des programmes, des services et de l'emploi

Action 4 - Favoriser la participation de tous aux activités culturelles par des services accessibles

- Arrondissements : chaque année, acheter des collections de livres en gros caractères et des livres audio pour les bibliothèques
- Arrondissements : chaque année, souligner le Mois de l'accessibilité universelle dans le réseau des bibliothèques
- Arrondissements: dans les bibliothèques, mettre à la disposition des usagers ayant des problèmes de vision des visionneuses pour lire les journaux et les revues en consultation

Action 5 - Offrir des activités de loisir universellement accessibles

- Services centraux et arrondissements :
 poursuivre les contributions au
 Programme d'accompagnement en
 loisir de l'Île de Montréal (PALIM)
 qui, chaque année, aide plus de
 1 000 personnes ayant une limitation
 fonctionnelle à participer à des activités
 de sport et de loisir
- Services centraux et arrondissements: soutenir les organismes reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes PANAM en octroyant un budget pour réaliser des activités de loisir; augmenter la crédibilité de ces organismes; accroître l'utilisation des installations municipales de sport et de loisir qui sont universellement accessibles

 Services centraux: maintenir le soutien financier des organismes non gouvernementaux, notamment dans le cadre des Alliances pour la solidarité, signées par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal

Action 6 - Améliorer l'accessibilité des services aux citoyens ayant une limitation fonctionnelle et soutenir la participation démocratique

- Services centraux et arrondissements : en période hivernale, porter une attention particulière à l'accessibilité des débarcadères destinés aux personnes à mobilité réduite
- Arrondissements : entretenir et aménager des jardinets surélevés pour faciliter le jardinage chez les aînés et les personnes à mobilité réduite
- Arrondissements : offrir gratuitement les médailles d'identité aux propriétaires de chiens-guides

Action 7 - Favoriser l'embauche de personnes handicapées à la Ville de Montréal

 Services centraux et arrondissements : mettre en œuvre le plan d'action en matière d'accès à l'égalité en emploi, qui comprend des mesures spécifiques pour les personnes handicapées, et apporter les adaptations requises aux tests et entrevues, si la demande en est faite

- Services centraux et arrondissements: concevoir ou améliorer des outils facilitant l'intégration des nouveaux employés ayant une limitation fonctionnelle – accueil, évaluation et mise à niveau des systèmes et des équipements
- Arrondissements: appliquer un taux de nomination préférentielle d'au moins 50 % d'embauche de personnes handicapées pour les principales catégories d'emplois et l'accueil de stagiaires
- Arrondissements: favoriser le maintien en emploi des travailleurs handicapés au moyen d'analyses et d'un registre de suivi concernant les demandes de modification de tâches, d'aide technique et d'adaptation de conditions de travail

Axe 3 – Accessibilité des communications

Action 8 - Diffuser l'information sur les services municipaux accessibles

 Services centraux et arrondissements : promouvoir les services universellement accessibles, particulièrement dans les répertoires d'activités culturelles, de sport et de loisir

Action 9 - Promouvoir les organismes spécialisés dans les communications municipales

 Services centraux et arrondissements : publier un répertoire des services et activités des organismes spécialisés, soit dans une publication municipale, soit de manière autonome

Action 10 - Traduire les publications en médias substituts et offrir des services de communication adaptés

- Services centraux et arrondissements: maintenir et mettre à jour le site AccèsSimple, dont le contenu est présenté en texte simplifié
- Arrondissements: maintenir les systèmes d'aide à l'audition dans les salles de conseil pour accroître l'accessibilité des séances publiques; installer de tels systèmes dans d'autres installations
- Services centraux et arrondissements : maintenir un service d'interprétation gestuelle pour les séances du conseil ou offrir ce service sur demande
- Services centraux: maintenir le soutien au Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM) afin qu'il résume près de 6 000 communiqués de la Ville de Montréal, puis les diffuse sous forme de capsules d'information dans le Publiphone

Axe 4 - Sensibilisation et formation

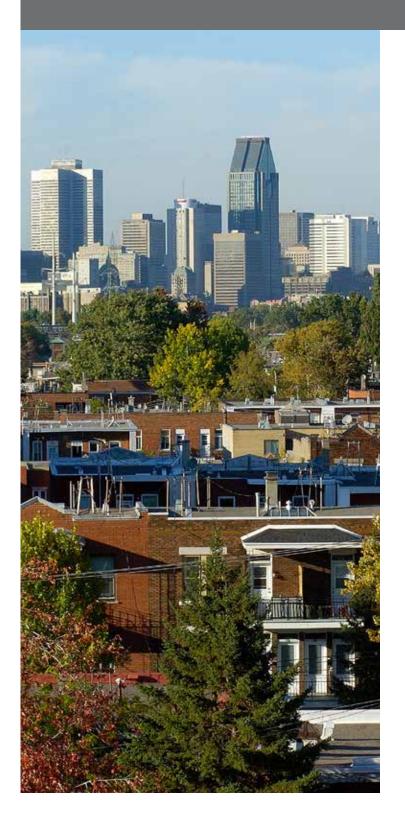
Action 11 - Offrir des activités de sensibilisation et de formation en accessibilité universelle

- Services centraux et arrondissements : sensibiliser et former les employés et les élus municipaux sur les thèmes suivants :
 - Politique municipale d'accessibilité universelle
 - Normes immobilières et aménagements urbains
 - Déneigement
 - Sécurité des chantiers
 - Accueil des personnes ayant une limitation fonctionnelle
 - Communications universellement accessibles

Action 12 - Favoriser la prise en compte de l'accessibilité universelle auprès des citoyens, des organismes communautaires et des entreprises

Services centraux et arrondissements :
 offrir des activités de sensibilisation aux
 citoyens, organismes communautaires
 et entreprises privées aux éléments de
 l'accessibilité universelle afin de favoriser
 leur prise en compte dans leurs relations
 avec la municipalité

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI <u>DU PLAN D'ACTI</u>ON



La Politique municipale d'accessibilité universelle est le fruit d'une importante démarche de coopération. La concertation entre les différents services, les arrondissements et les partenaires du milieu associatif a été une condition essentielle à son adoption.

S'inspirant largement de cette politique, le Plan d'action 2015-2018 tient compte des besoins de la population, des priorités du milieu associatif, des réalités municipales ainsi que des particularités des 19 arrondissements. Il est le reflet de l'identité montréalaise.

Ce document correspond à un travail de première importance dans l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens. Les 12 actions qu'il présente sont aussi le produit d'une étroite collaboration et condensent les 467 engagements en accessibilité universelle de la Ville de Montréal pour les 4 prochaines années⁴.

Les porteurs de dossiers seront fortement mis à contribution afin de mettre en œuvre ce plan et de rendre compte de leurs réalisations chaque année. Le Service de la diversité sociale et des sports en assurera la coordination, la mise à jour et le suivi.

^{4.} Les lecteurs intéressés peuvent se référer au document Engagements détaillés par unité d'affaires.

Annexe I - Liste des porteurs de dossier en accessibilité universelle

Représentante	Entité indépendante
Johanne Savard	Ombudsman de Montréal

ReprésentantsArrondissements Lisa Siminaro......Ahuntsic-Cartierville Mélanie HamelAnjou Saad MoumniL'Île-Bizard-Sainte-Geneviève Martin MousseauLachine Marie-Annick LussierLaSalle Alain Nolet......Mercier-Hochelaga-Maisonneuve Édith JanisseMontréal-Nord Suzanne L'Espinay-Jeffrey.....Outremont Alain GouletPierrefonds-Roxboro Claudia CoulombePlateau-Mont-Royal (Le) Luc RousseauRivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles Chantal LauzonRosemont-La Petite-Patrie Marie-Pascale RichardSaint-Laurent Nathalie Hébert.....Saint-Léonard Jean Lewis......Sud-Ouest (Le) Gaston Poirier......Verdun Josée Poirier......Ville-Marie

Brigitte BeaudreaultVilleray-Saint-Michel-Parc-Extension

Représentants	Services centraux
Jean-Marc Lavigne	Service de l'approvisionnement
Sylvie Tousignant	Service de l'Espace pour la vie
Jean-Marc Boissonnet	Service de la concertation des arrondissements
Anne Pontbriand	
Chantale Philie	Service de la diversité sociale et des sports –
	Division des orientations – équipements, événements
	et pratiques sportives
Martin Gince	Service de la diversité sociale et des sports –
	Division de la gestion des installations sportives
Olivier Beausoleil	Service de la diversité sociale et des sports –
	Division du développement social
	Service de la gestion et de la planification immobilière
	Service de la mise en valeur du territoire
Julie Linteau	Service de la mise en valeur et du territoire –
	Direction de l'urbanisme
Élisabeth Bonner	Service de la mise en valeur et du territoire –
	Direction de l'habitation
Liliane Lafortune	Service de la mise en valeur du territoire –
	Direction du développement économique
Érik Vincent	•
Jean-Luc Nadeau	
Benoit Dagenais	·
Claire McKenna	
Sylvie Barriault	Service des grands parcs, du verdissement et
,	du Mont-Royal
Pierre-Etienne Gendron-Landry .	Service des infrastructures, de la voirie et des transports –
	Direction des transports
	Service des ressources humaines
Nicole Paquette	
Claude Savage	Service du matériel roulant

Annexe II - Liste des membres du Comité d'accessibilité universelle des partenaires du milieu associatif et de la Ville de Montréal

- Lahssen Abbassi –
 Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle – CRADI
- Lise Roche AlterGo
- Marie Turcotte Ex æquo
- Maryse Leclair –
 Table de concertation des aînés de l'île de Montréal TCAÎM
- Olivier Beausoleil Ville de Montréal
- Serge Poulin –
 Regroupement des organismes du Montréal métropolitain – ROPMM
- Sophie Lanctôt Société Logique

Annexe III - Les 12 actions en accessibilité universelle pour 2015-2018

Action 1 - Développer des orientations architecturales et urbanistiques; mettre en œuvre des programmes et des règlements afférents

Action 2 - Rendre les immeubles existants universellement accessibles; s'assurer de la prise en compte des normes de l'accessibilité lors de la construction de bâtiments neufs

Action 3 - Améliorer l'accessibilité universelle des aménagements urbains

Action 4 - Favoriser la participation de tous aux activités culturelles par des services accessibles

Action 5 - Offrir des activités de loisir accessibles universellement

Action 6 - Améliorer l'accessibilité des services aux citoyens ayant une limitation fonctionnelle et soutenir la participation démocratique

Action 7 - Favoriser l'embauche de personnes handicapées à la Ville de Montréal

Action 8 - Diffuser l'information sur les services municipaux accessibles

Action 9 - Promouvoir les organismes spécialisés dans les communications municipales

Action 10 - Traduire les publications en médias substituts et offrir des services de communication adaptés

Action 11 - Offrir des activités de sensibilisation et de formation en accessibilité universelle

Action 12 - Favoriser la prise en compte de l'accessibilité auprès des citoyens, des organismes communautaires et des entreprises

Crédits

Le Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal est une publication du Service de la diversité sociale et des sports.

Coordination et rédaction

Olivier Beausoleil Conseiller en développement communautaire Service de la diversité sociale et des sports Ville de Montréal

Contribution à la confection

Les 35 unités administratives participant au dossier de l'accessibilité universelle : 19 arrondissements et 16 services centraux

Contribution à la rédaction et révision linguistique

Jocelyne Hébert, rédactrice et réviseure

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec Bibliothèque et Archives Canada

Version régulière

978-2-7647-1365-5 (version imprimée) 978-2-7647-1366-2 (version PDF) 978-2-7647-1367-9 (version audio)

Version texte simplifié

978-2-7647-1363-1 (version imprimée) 978-2-7647-1364-8 (version PDF) 978-2-7647-1374-7 (version audio)

Ce document est disponible à l'adresse Internet ville.montreal.qc.ca/diversite. Il peut aussi être commandé en versions adaptées – Gros caractères, braille, langue des signes et texte simplifié, en composant le 514 872-0793.

Renseignements

Olivier Beausoleil, 514 872-9776 obeausoleil@ville.montreal.qc.ca